



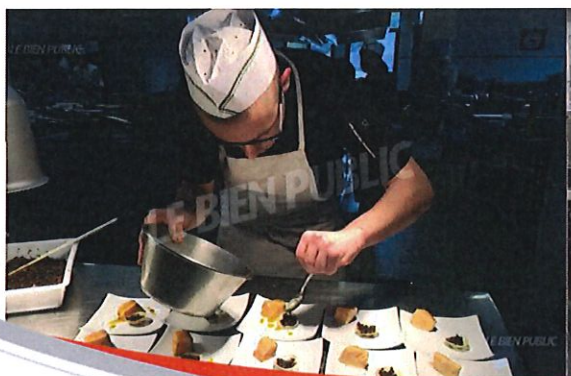
ÉCOLE
DES MÉTIERS
DIJON MÉTROPOLE

L'excellence par l'alternance

CHARTRE DE L'ALTERNANCE



Les clés d'un apprentissage réussi dans
le réseau UMIH Côte d'Or.



ENTREPRISE

Je soussigné(e)
représentant(e) de l'entreprise
en qualité de

Accueil

- **Je fais connaître l'organisation de mon entreprise**

Je présente à l'apprenti(e) :

- Le statut de salarié en apprentissage,
 - L'entreprise,
 - Le règlement intérieur, les consignes de sécurité et les règles d'hygiène à respecter,
 - L'équipe au sein de laquelle il (elle) va s'intégrer,
 - Son maître d'apprentissage.
-

Formation en alternance

- **Je m'investis dans la formation de mon apprenti(e)**

Je participe, avec le CFA, à l'élaboration du parcours de formation de l'apprenti(e).

- **J'organise les travaux de mon apprenti(e)**

Je confie à l'apprenti(e) les activités définies conjointement avec le CFA en fonction du métier et du diplôme visés, en favorisant une approche globale des règles HACCTP.

- **Je garantis la santé et la sécurité de mon apprenti(e)**

J'organise les activités de l'apprenti(e) en intégrant les « principes généraux de prévention » pour garantir sa santé et sa sécurité.

Je forme l'apprenti(e) pour qu'il (elle) adopte des attitudes professionnelles et ceci dans le respect d'une organisation de son temps de travail adaptée à son statut d'apprenti(e).

- **Je mesure le professionnalisme de mon apprenti(e)**

J'évalue les activités sur la base de critères professionnels selon les modalités proposées par le CFA.

Je m'implique dans la délivrance du diplôme en participant aux épreuves de certification à raison d'au moins une journée par an.

- **J'encourage une attitude responsable et citoyenne**

Je facilite la participation de l'apprenti(e) aux activités culturelles et sportives proposées par le CFA.

Suivi du jeune

- **J'assure le suivi de la formation**

J'exploite et je renseigne régulièrement le livret d'apprentissage et les documents de liaison.

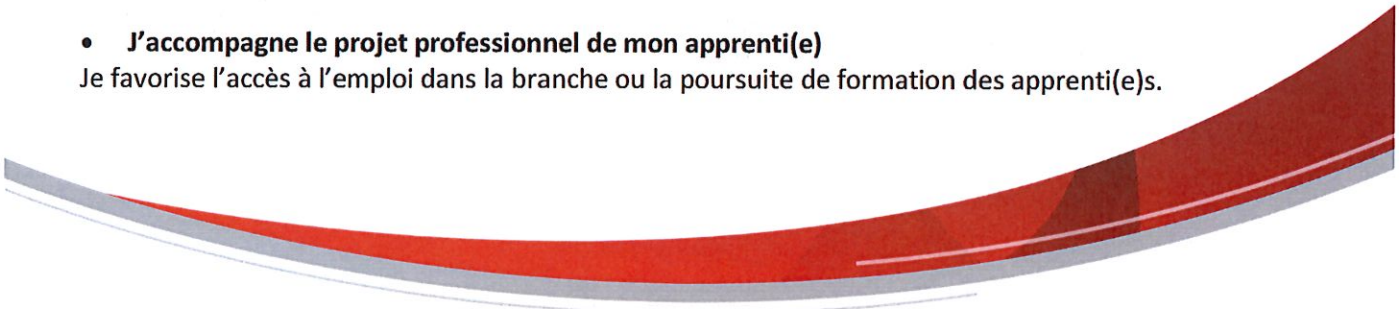
- **Je m'implique dans la communication avec le CFA**

J'ai régulièrement des échanges avec le CFA, autour de la formation de l'apprenti(e) et de son parcours d'apprentissage, notamment lors des points d'étape organisés en début de formation.

Insertion professionnelle

- **J'accompagne le projet professionnel de mon apprenti(e)**

Je favorise l'accès à l'emploi dans la branche ou la poursuite de formation des apprenti(e)s.



APPRENTI(E)

Je soussigné(e)
apprenti(e) en

Accueil

- **Je m'investis dans mon parcours professionnel**

Je m'implique dans la vie de l'entreprise et du CFA et je m'approprie mes droits et devoirs afin de réussir ma formation.

Formation en alternance

- **Je communique les informations utiles à ma réussite**

J'apporte les informations utiles à la construction de mon parcours de formation.

- **Je me conforme aux exigences professionnelles**

J'accomplis au mieux les activités liées au métier confiées par mon maître d'apprentissage et par l'équipe pédagogique du CFA, en étant attentif à représenter correctement ma profession.

- **J'adopte une attitude responsable et professionnelle**

J'identifie les risques liés à mes activités professionnelles.

Je participe à la recherche de solutions efficaces et je m'investis dans ma formation.

- **J'évalue mes progrès**

Je participe aux évaluations.

Je prends connaissance des critères d'évaluation et des modalités retenues.

J'exécute les tâches prévues pour les évaluations.

- **Je m'implique dans les actions socio-éducatives**

Je m'investis dans la vie socio-éducative en suggérant des projets et prends part aux activités proposées.

Suivi du jeune

- **Je favorise le partage et les échanges**

Je renseigne et exploite régulièrement le livret d'apprentissage et les documents de liaison qui me sont confiés durant ma formation au CFA et en entreprise.

- **Je participe à l'adaptation de mon parcours**

Je participe et sollicite des rencontres autour de mon parcours d'apprentissage, pour faire part de mes succès et de mes difficultés, particulièrement au début de ma formation pour l'adaptation de mon parcours.

Insertion professionnelle

- **Je détermine la suite de mon projet professionnel**

Je m'informe des possibilités d'accès à l'emploi ou de poursuite de formation.

Je réponds aux enquêtes de poursuite d'études et d'insertion.



Je soussigné(e)
représentant(e) du CFA
en qualité de

Accueil

- **J'organise l'intégration de l'apprenti(e) au CFA**

Je présente à l'apprenti(e) :

- Les changements liés à son entrée dans la vie professionnelle,
- Le CFA et son personnel,
- Le règlement intérieur et les consignes de sécurité,
- L'équipe pédagogique qui l'accompagne,
- Le professeur chargé de son suivi.

Formation en alternance

- **Je construis le parcours de l'apprenti(e)**

Je conçois le parcours de formation en partenariat avec l'entreprise, en tenant compte du projet professionnel de l'apprenti(e).

- **Je favorise les conditions de la réussite de l'apprenti(e)**

Je mets en œuvre une formation intégrant les activités de l'apprenti(e) dans l'entreprise de prenant notamment en compte les spécificités de son métiers.

- **Je développe des compétences en santé et en sécurité chez l'apprenti(e)**

J'organise la formation dans un environnement adapté garantissant la santé et la sécurité de l'apprenti(e).

Je crée les conditions d'une formation développant chez l'apprenti(e) des compétences dans le respect des règles HACCP.

- **J'évalue les progrès de l'apprenti(e)**

Je prépare les critères et les modalités des situations d'évaluation en concertation avec les maîtres d'apprentissage.

- **J'accompagne l'apprenti(e) vers la citoyenneté**

Je favorise l'épanouissement social de l'apprenti(e) en lui proposant des activités culturelles et sportives.

Suivi du jeune

- **J'assure un suivi personnalisé de l'apprenti(e)**

J'analyse et je traite les informations du livret d'apprentissage et des documents de liaison en vue d'une adaptation concertée de la stratégie de formation alternée avec l'entreprise.

- **Je garantis des échanges réguliers entre le CFA, l'apprenti(e) et l'entreprise**

Je mets en place un dispositif de suivi et d'accompagnement de la formation, qui facilite les échanges et permet la régulation du parcours d'apprentissage du jeune, notamment lors des points d'étape organisés en début de formation.

Insertion professionnelle

- **Je propose des perspectives professionnelles pour l'apprenti(e)**

Je développe par des outils de communication l'accès à l'emploi et/ou la poursuite de formation des apprenti(e)s.



Un engagement tripartite et ciblé

La charte de l'apprentissage est destinée à tous les apprenti(e)s entrant en première année. Elle implique également tous les maîtres d'apprentissage et chaque acteur du CFA. C'est un engagement tripartite qui fixe les objectifs et les devoirs de chacun.

Une charte aux effets immédiats et concrets

La charte rapproche les acteurs de l'apprentissage, en fixant les rôles et responsabilités de chacun. Elle constitue un point d'appui pour une meilleure prise en compte de la formation en alternance et rappelle :

- L'importance des documents de liaison,
- La nécessité de participer aux rencontres organisées au CFA,
- L'exigence d'une assiduité et des comportements respectueux et positifs,
- L'obligation de garantir la santé et la sécurité au travail.

 **Issue du regroupement de plusieurs organisations patronales, l'UMIH Côte d'Or représente, défend et promeut les professionnels indépendants de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des cafés, des brasseries, du monde de la nuit dans tout le département.**

Et

 **Le Fafih est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'Hôtellerie, de la Restauration, des loisirs et des Activités de Tourisme. Il est le référent pour la formation professionnelle et l'apprentissage.**

Ensemble,

Ils soutiennent en France la politique professionnelle de formation initiale par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux et de la branche.

Notamment pour:

- Promouvoir les métiers de l'Hôtellerie-restauration,
- Informer les jeunes, leurs familles et les entreprises sur l'apprentissage,
- Faire évoluer les formations pour répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée des entreprises.



Un ancrage essentiel pour un emploi durable

La qualité de la formation en entreprise constitue pour nos métiers un enjeu essentiel. Elle garantit la réussite du contrat d'apprentissage, permet une réelle qualification professionnelle et fidélise les apprentis dans de l'hôtellerie-restauration.

Dans ce contexte, la charte de l'alternance est un véritable point d'ancrage en début de formation. Elle renforce l'implication de l'entreprise, de l'apprenti(e) et du CFA, permettant de réussir au mieux la mise en œuvre de la formation alternée définie dans le contrat d'apprentissage.

S'engager pour la réussite de la formation

Il s'agit d'organiser, de stimuler et de mettre en place une véritable stratégie de formation alternée s'appuyant sur un engagement réel et réciproque de chacun des acteurs concernés.

La charte permet d'exprimer clairement ces engagements et de les traduire en actes et en implications à la fois concrètes et interactives. La signature de la charte par les trois partenaires est un acte fort de rencontre et d'engagement dès le début du contrat.

Le Président de l'UMIH
Côte d'Or

Loïc PETITCOLAS

Le Président de l'Ecole des Métiers

Christophe Le Berric

Dijon, le 16 mars 2019

